

Intercommunales

IMIO, SCRL

L'Assemblée générale ordinaire se réunira le 28 septembre 2021 à 17 heures dans les locaux d'IMIO, rue Léon Morel, 1 à 5032 Isnes.

Ordre du jour

1. Modification des statuts – actualisation selon les dispositions de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'exception « inHouse » ainsi que la mise en conformité avec le nouveau code des sociétés et des associations ;

Afin de garantir la publicité garantie par l'article L1523-13 du CDLD, l'Assemblée générale sera ouverte au public.

Toutefois en raison des circonstances actuelles et afin de pouvoir assurer le respect de la norme de distanciation sociale au regard de la capacité d'accueil de la salle prévue à cet effet, la participation des personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou C.P.A.S. associés, en sera acceptée que moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale. contact@imio.be .